

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 13/12/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. RECORIS Roger, Maire-adjoint de CESTAS
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORIS*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BRISSON*)
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à M. MAU*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 1^{er} décembre 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 29 novembre 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Délibération n° DE-0061-2023

Rapporteur : **Mme VIANDON**

Objet : **Renouvellement du partenariat avec l'université pour l'organisation du Diplôme Universitaire « Carrières territoriales en milieu rural »**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et les centres de gestion de la Dordogne, des Landes et du Lot et Garonne se sont associés avec l'Université de Bordeaux pour créer un diplôme universitaire « Carrières territoriales en milieu rural », visant un public de demandeurs d'emploi ou d'étudiants bacheliers en réorientation.

Les étudiants lauréats de ce diplôme universitaire peuvent envisager, notamment, d'être recrutés en qualité d'agent contractuel ou statutaire, d'intégrer les services de remplacement des centres de gestion ou de se présenter aux concours d'accès à la fonction publique territoriale.

Pour mémoire, cette action de formation a fait l'objet d'une première convention de partenariat couvrant les années universitaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Une deuxième convention a par la suite été conclue afin de couvrir les années universitaires 2016-2017 à 2020-2021. Cette deuxième convention a par la suite fait l'objet d'un avenant portant sur sa prolongation pour l'année universitaire 2021-2022.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, lors de sa séance du 29 mars 2023, décidé de maintenir l'engagement du Centre de Gestion dans cette action de formation pour l'année universitaire 2022-2023.

Compte-tenu des résultats positifs constatés en matière d'intégration au sein des collectivités territoriales des étudiants lauréats de ce diplôme, les différents partenaires souhaitent poursuivre sa mise en œuvre.

Un projet de convention de formation professionnelle couvrant la période de déroulement de ce diplôme universitaire sur l'année 2024 a été transmis aux centres de gestion partenaires par les services de l'Université de Bordeaux. Ce nouveau format de conventionnement découle du fait que ce diplôme fait l'objet d'un financement de la Région Nouvelle Aquitaine (à hauteur de 62 223,60 euros pour l'année 2024). Le montant de cette subvention, sollicitée par l'Université de Bordeaux, fera l'objet d'un ajustement en fin de parcours afin de prendre en compte, notamment, les éventuelles absences ou abandons en cours de formation.

Le reste à charge entre le coût total de la formation et le montant définitif de la subvention versée par la Région Nouvelle-Aquitaine sera, à l'issue de cette formation, réparti entre les quatre centres de gestion partenaires, étant précisé que le projet de convention précise que ce reste à charge s'élèvera au maximum à 14 700 euros pour chaque centre de gestion, hors droits de scolarité de 170 euros par étudiant. La contribution financière maximale du centre de gestion devrait donc s'élever au maximum, sur la base de vingt étudiants, à la somme de 18 100 euros.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer cette convention de formation professionnelle relative au diplôme universitaire « Carrières territoriales en milieu rural » organisé en 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE :

- de poursuivre le partenariat avec l'Université de Bordeaux sur le diplôme universitaire « Carrières territoriales en milieu rural » pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- de fixer le montant maximal de la participation financière du Centre de Gestion de la Gironde dans le cadre de ce partenariat à 18 100 € pour l'année 2024 ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

AUTORISE :

- Le Président à conclure la convention de formation professionnelle correspondante.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 13 décembre 2023.

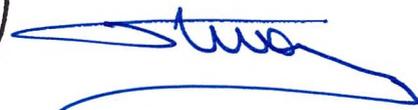
Le secrétaire de séance,



Christophe DUPRAT
Maire de SAINT AUBIN DE MEDOC



Le Président,



Didier MAU
Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 13 DEC. 2023

PUBLIÉE LE : 13 DEC. 2023

Acte à classer**DE-0061-2023****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**> **AR reçu** <**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-13T16-19-44.00 (MI249648369)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20231213-DE-0061-2023-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Renouvellement du partenariat avec l'université pour
l'organisation du Diplôme Universitaire "Carrières
territoriales en milieu rural"

Date de décision : 13/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DE-0061- Multicanal : Non
2023_RENOUVELLEMENT_PARTE...

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/12/23 à 16:19

Par COLLENNE Vicky

Transmis

Date 13/12/23 à 16:19

Par COLLENNE Vicky

Accusé de réception

Date 13/12/23 à 16:44